

Cote du document: EB 2021/133/R.6
Point de l'ordre du jour: 4 c) ii)
Date: 4 août 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Guoqi Wu

Vice-Président adjoint
Département des services institutionnels
téléphone: +39 06 5459 2880
courriel: g.wu@ifad.org

Thouraya Triki

Directrice
Division production durable, marchés et institutions
téléphone: +39 06 5459 2178
courriel: t.triki@ifad.org

James Marc de Sousa-Shields

Spécialiste technique régional en chef
Finance rurale et marchés
courriel: m.desousashields@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session
Rome, 13-16 septembre 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Introduction	1
II. Contexte de la Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural	2
A. Pertinence des SFIR au regard du mandat du FIDA et des objectifs de développement durable	2
B. Pourquoi une nouvelle politique?	3
III. Enseignements tirés	5
IV. Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural	7
A. Finalité et objectif	7
B. Théorie du changement	8
C. Principes directeurs	8
C.1. Principe directeur n° 1: des SFIR centrés sur l’humain	9
C.2. Principe directeur n° 2: des instruments axés sur l’impact et à effet catalyseur pour le développement des marchés	10
C.3. Principe directeur n° 3: un environnement favorable pour promouvoir le changement à grande échelle	12
D. Mise en œuvre de la politique	12
Annexes	
I. Glossaire actualisé des services financiers inclusifs en milieu rural	14
II. Cadre indicatif de gestion des résultats	17

Sigles et acronymes

CABFIN	projet « Amélioration des capacités en financements ruraux »
FIDA	Fonds international de développement agricole
SFIR	services financiers inclusifs en milieu rural

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural.

I. Introduction

1. Depuis plus de quarante ans, le Fonds international de développement agricole (FIDA) réalise d'importants investissements dans le but de promouvoir les services financiers inclusifs en milieu rural (SFIR) dans plus d'une centaine d'États membres en développement. On estime que 13,8 millions d'épargnants volontaires et 11,95 millions d'épargnants et emprunteurs actifs en ont bénéficié en 2019¹. Le FIDA a aussi dirigé et appuyé la constitution d'un vaste corpus de savoirs et d'éléments factuels sur les SFIR, contribué à plusieurs processus mondiaux et régionaux d'élaboration des politiques, et participé à des partenariats clés tels que le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres et le projet « Amélioration des capacités en financements ruraux » (CABFIN). Ces dix dernières années, le FIDA a été guidé dans ses travaux par la Politique en matière de finance rurale, adoptée en 2009.
2. Dans leurs analyses des activités du Fonds consacrées aux SFIR, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et la direction² ont indiqué que, bien que la politique approuvée en 2009 soit toujours d'actualité et continue de contribuer au renforcement des politiques et stratégies institutionnelles du FIDA, il convient de la mettre à jour à la lumière des innovations galopantes enregistrées dans le secteur, des enseignements tirés ces dix dernières années, de l'évolution du modèle opérationnel du FIDA et des nouvelles stratégies et politiques introduites au sein du Fonds.
3. Le présent document constitue la Politique du FIDA pour des services financiers inclusifs en milieu rural (ou finance inclusive en milieu rural), qui annule et remplace la Politique de 2009 en matière de finance rurale. Cette nouvelle politique s'applique à toutes les activités opérationnelles et non opérationnelles du FIDA menées pour appuyer et promouvoir les SFIR, telles que les investissements du Fonds réalisés au moyen d'instruments financiers souverains et non souverains, la gestion des connaissances, les activités de conseil et d'assistance techniques, la concertation sur les politiques, les partenariats et les initiatives de mobilisation de financements inclusifs en milieu rural. Trois changements importants ont été apportés par rapport à la Politique de 2009. Premièrement, la nouvelle politique met davantage l'accent sur les besoins financiers des bénéficiaires et moins sur ceux du secteur financier. C'est une mesure essentielle pour stimuler le développement des marchés, grâce à des interventions ad hoc de nature à améliorer les moyens d'existence et la résilience des populations rurales pauvres. Deuxièmement, la politique reconnaît que, pour promouvoir les SFIR, il importe de collaborer avec un large éventail de canaux de distribution et de nouer des partenariats renforcés avec les acteurs traditionnels et nouveaux des secteurs public et privé, dont les sociétés de technologie financière, les investisseurs à impact et les banques publiques de développement. Troisièmement, l'accent est davantage mis sur le fait que les SFIR sont un moyen d'appuyer et de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets parmi les populations rurales pauvres, ainsi que de renforcer la résilience de ces dernières face aux chocs. La politique ne sera pas mise en œuvre de manière isolée, mais en

¹ Le montant cumulé du portefeuille du FIDA consacré aux SFIR est estimé à 3,9 milliards d'USD, tandis que le portefeuille en cours se chiffre à 1,1 milliard d'USD. Voir [Le FIDA en quelques mots](#).

² FIDA. « Inclusive Financial Services: Portfolio Stocktaking », Rome, 2021 (disponible en anglais seulement).

cohérence et complémentarité avec d'autres stratégies et politiques du FIDA³. Elle comprend également un glossaire actualisé (voir l'annexe I), qui présente certains des concepts récemment apparus dans ce domaine en plein essor.

II. Contexte de la Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural

A. Pertinence des SFIR au regard du mandat du FIDA et des objectifs de développement durable

4. De plus en plus de données factuelles démontrent qu'une palette de solutions diversifiées – crédit, épargne, paiements, assurance et autres services financiers – peut aider les populations rurales pauvres à renforcer leurs moyens d'existence et à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux⁴. Lorsque les services financiers sont inclusifs – c'est-à-dire accessibles, utiles et abordables – et qu'ils sont intégrés à des stratégies claires d'amélioration des moyens d'existence, ils aident les ruraux à investir au profit de leur ménage et de leurs activités agricoles et autres. Grâce à ces investissements, ils sont en mesure d'accroître leurs revenus, d'améliorer l'alimentation de leurs familles, de pourvoir à leurs besoins économiques, de mieux affronter les stress qui surviennent au fil des cycles économiques et d'absorber les chocs imprévus et fréquents⁵. Cela est particulièrement important pour les groupes traditionnellement marginalisés, comme les femmes et les jeunes. En outre, les services financiers peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité et accroître la résilience climatique, en favorisant la diversification des moyens d'existence et la gestion des risques, ainsi que la constitution de marges de sécurité financière qui permettent d'affronter les événements imprévus⁶.
5. Compte tenu de l'importance que revêtent les SFIR au regard de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs de développement durable n^{os} 1 (Pas de pauvreté) et 2 (Faim zéro), le FIDA appuie les initiatives engagées par les pouvoirs publics, les prestataires de services financiers et les autres parties prenantes. Cela contribue à élargir l'accès des populations rurales pauvres aux services financiers, comme en témoigne l'augmentation du pourcentage de ruraux qui disposent d'un compte bancaire dans un établissement financier formellement établi dans les pays en développement, qui est passé de 38% en 2013 à 60% en 2017⁷. Toutefois, il n'y a pas eu d'amélioration proportionnelle de l'accès aux différents types de services financiers et de l'utilisation productive de ces derniers dans toutes les catégories socioéconomiques, notamment chez les femmes, les jeunes et les autres groupes défavorisés. Sur les 240 milliards d'USD correspondant à la demande estimée de financements agricoles et non agricoles des ménages de petits exploitants, les institutions financières ne fournissent qu'environ 70 milliards d'USD⁸. En d'autres termes, 70% de la demande mondiale de financements en milieu rural reste insatisfaite.

³ Il s'agit notamment de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé 2019-2024, de la Stratégie relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement (2019), de la Politique sur les dons ordinaires (2021), de la Stratégie et plan d'action du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques 2019-2025, du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2019-2021, de la stratégie d'intégration des questions liées au genre pendant la Dixième reconstitution des ressources du FIDA, des Directives opérationnelles révisées relatives au ciblage, de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que des Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

⁴ Voir l'article du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres: [Emerging Evidence on Financial Inclusion](#).

⁵ On trouvera à l'annexe I un glossaire actualisé des services financiers, agrémenté de définitions détaillées sur les services financiers inclusifs en milieu rural et d'autres termes apparentés.

⁶ Voir l'article du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres: [Emerging Evidence on Financial Inclusion](#).

⁷ Banque mondiale. [Global Findex Database](#), Washington, DC, 2017.

⁸ ISF Advisors, et MasterCard Foundation Rural and Agricultural Finance Learning Lab. *Pathways to Prosperity: Rural and Agricultural Finance State of the Sector Report*, Washington, DC, 2019.

6. Aujourd'hui, seuls 20% des ruraux résidant dans les pays en développement disposent d'une épargne dans un établissement financier formellement établi et l'accès à l'assurance reste limité. En particulier, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes et collectivités marginalisés bénéficient d'une attention très insuffisante de la part des systèmes financiers ruraux. Les SFIR revêtent une importance d'autant plus particulière que les ménages et les économies rurales se relèvent des effets de la pandémie de COVID-19. La crise met en lumière les difficultés chroniques auxquelles se heurtent les populations rurales, ainsi que la nécessité d'élargir les SFIR pour renforcer les moyens d'existence et la capacité d'adaptation en milieu rural.
7. Les SFIR devraient rester un important axe d'intervention du FIDA, comme indiqué dans son actuel Cadre stratégique 2016-2025. Dans ce domaine, le Fonds dispose des avantages comparatifs suivants: renforcement de l'accès des populations rurales pauvres à des produits et services financiers utilisables et abordables; financement de programmes de développement de filières en faveur des pauvres; stimulation de l'activité du secteur privé et de l'innovation; captation de financements au profit des systèmes financiers nationaux et régionaux. Le travail de pionnier que réalise le Fonds à l'appui de financements inclusifs ciblant les populations rurales pauvres et les petits exploitants agricoles dans le domaine de l'environnement et de l'action climatique sera déterminant pour renforcer les moyens d'existence et accroître la résilience de ces deux groupes.

B. Pourquoi une nouvelle politique?

8. La Politique de 2009 en matière de finance rurale demeure pertinente à bien des égards, mais quatre tendances se dessinent et font apparaître la nécessité de mettre en place une nouvelle politique concernant les SFIR.
 - **On dispose aujourd'hui de meilleures données et connaissances sur les besoins des populations rurales pauvres en matière de SFIR et sur leur impact, ce qui oriente les interventions dans le secteur.** Grâce aux initiatives entreprises ces dix dernières années par le FIDA, le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et par d'autres organismes⁹, on comprend mieux la pauvreté et les inégalités en milieu rural, ainsi que la gamme diverse de services financiers dont les populations rurales pauvres et les groupes défavorisés, tels que les femmes et les jeunes, ont besoin pour s'affranchir de la pauvreté à différents stades de leur vie et dans des contextes changeants. Selon les éléments factuels disponibles, les populations rurales pauvres diversifient de plus en plus leurs moyens d'existence au sein des différents systèmes alimentaires et au-delà. De plus, l'amélioration de la collecte de données et des capacités d'analyse permet d'affiner la compréhension des groupes cibles du FIDA, de leurs besoins financiers et de l'effet des différents services financiers sur leurs moyens d'existence et leur résilience. Les institutions de développement, telles que le FIDA, peuvent mettre à profit ce corpus grandissant de connaissances et de données pour concevoir, cibler et exécuter des interventions efficaces.
 - **L'innovation et la technologie ont favorisé l'apparition d'un large éventail de produits, de services, de canaux de distribution et de modèles d'activité inclusifs.** On trouve notamment une gamme variée d'innovations allant de la microassurance agricole couvrant les cultures à l'assurance indexée en fonction des conditions météorologiques, en passant par le microcrédit-bail et les algorithmes bancaires de prêt. Les investisseurs, publics comme privés, explorent également des solutions innovantes de mutualisation des capitaux, dont les instruments de financement mixte, afin

⁹ *Ibid.*

de couvrir la pluralité des attentes des investisseurs en matière de rentabilité et des niveaux de tolérance au risque. De même, la croissance du secteur des investissements à impact donne au FIDA l'occasion de mobiliser des capitaux privés en faveur de projets ciblant les populations rurales pauvres et les petits exploitants.

Ces perspectives nouvelles font toutefois apparaître de nouveaux défis, tels que la protection des données des clients, la protection des consommateurs contre le surendettement et le renforcement des mécanismes de surveillance réglementaire et de contrôle de la conformité (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, par exemple). De plus, il faut encore démontrer l'efficacité de bon nombre de services et vecteurs nouveaux, et surmonter le problème des coûts associés aux opérations types des populations rurales pauvres (opérations nombreuses, mais de petite envergure). De nombreuses approches supposent la création de politiques financières, innovations ou investissements nouveaux, ou l'actualisation des dispositifs existants¹⁰.

- **Les changements climatiques et les autres chocs mettent en lumière la nécessité de revoir les approches et méthodes de prestation des SFIR.** Les risques associés aux changements climatiques et aux chocs imprévus, comme la crise liée à la COVID-19, pèsent de manière disproportionnée sur les populations rurales pauvres¹¹. Il est néanmoins possible d'atténuer ces risques à l'aide de mesures axées sur la résilience et l'adaptation. Ainsi, les SFIR pour l'action climatique (voir la définition à l'annexe I) constituent un domaine d'intérêt croissant, qui bénéficie d'un appui important de la part des donateurs, des institutions financières internationales, des pouvoirs publics et des investisseurs à impact. Bien que l'on connaisse de mieux en mieux les SFIR pour l'action climatique, il convient d'élaborer des approches adaptées à chaque contexte, notamment pour les États présentant des situations de fragilité, les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure – les défis et les perspectives qui se présentent aux populations rurales et dans le secteur financier sont, en effet, propres à chaque pays.
- **À la faveur de l'évolution du modèle opérationnel et du renforcement des capacités du FIDA, de nouvelles perspectives s'ouvrent en matière de promotion des SFIR.** Compte tenu de la demande émergente à l'égard des SFIR et de l'ambition affichée par le FIDA de doubler son impact d'ici à 2030, le Fonds a l'opportunité d'appuyer le secteur des services financiers ruraux en mettant à profit ses capacités d'exécution renforcées par la mise en œuvre réussie des réformes engagées ces dernières années. On citera par exemple: le renforcement de l'architecture financière du FIDA et sa bonne note de crédit; l'élargissement de la gamme d'instruments souverains, dont les prêts régionaux, les prêts axés sur les résultats et l'assistance technique remboursable; la décentralisation accrue; la Stratégie de collaboration avec le secteur privé 2019-2024, qui permet au Fonds à la fois d'investir et de capter des investissements et des connaissances auprès de bailleurs de fonds privés destinés aux SFIR.

¹⁰ Ivo Jenik. [Global Financial Innovation Network: Not Global Yet](#), Washington, DC, Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, 2018.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. « [Addressing the Climate Change and Poverty Nexus](#): A coordinated approach in the context of the 2030 Agenda and the Paris Agreement », Rome, 2019 (disponible en anglais seulement).

III. Enseignements tirés

9. Le bilan 2021 du portefeuille des services financiers inclusifs (« IFAD inclusive financial services portfolio stocktaking ») et la « Synthèse d'évaluations sur les services financiers inclusifs en faveur des ruraux pauvres » apportent des éclairages intéressants sur les activités menées par le FIDA ces dix dernières années dans le secteur des SFIR. Les enseignements tirés de l'expérience du FIDA, tels que présentés dans ces deux rapports, et ceux acquis par les partenaires de développement du Fonds ont étayé la conception de la présente politique:
- Le FIDA jouit d'un avantage comparatif solide dans le développement des organisations financières de proximité gérées par des membres sociétaires. Bien que leur offre de produits soit généralement limitée, les organisations financières de proximité peuvent proposer des services financiers appropriés qui génèrent des effets positifs sur le plan socioéconomique et en matière de développement. Il s'avère important d'introduire des innovations dans la gamme de produits et de services pour accroître la portée des organisations communautaires et, partant, répondre aux besoins des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes handicapées.
 - Le FIDA adopte une conception large de l'innovation en matière de SFIR, qui englobe la croissance des services financiers numériques. L'approche du Fonds est progressive et pilotée par la demande, le but étant de mettre à profit les systèmes existants plutôt que de rechercher des innovations de rupture. Le FIDA étant la principale institution financière internationale œuvrant dans les milieux ruraux complexes, la notion d'innovation incrémentale devrait rester au centre de son action en faveur des SFIR.
 - Au vu de la demande non satisfaite de financements, et des possibilités économiques latentes dans les zones rurales, il s'avère nécessaire de mobiliser une gamme diverse de sources de financement dont les objectifs et les niveaux de tolérance au risque sont variables. C'est ainsi que sont nés les financements mixtes, à savoir des instruments financiers structurés qui allient des capitaux à faible coût, souvent subventionnés, et des capitaux disponibles aux taux du marché pour favoriser l'investissement privé dans les secteurs ruraux, y compris le secteur financier. Pour appliquer efficacement les instruments de financement mixte, il faut bien comprendre les incitations destinées aux parties prenantes et la dynamique des marchés. Les SFIR mixtes devraient être utilisés de manière ciblée pour favoriser l'obtention de résultats positifs dans le cadre des interventions axées sur les infrastructures, sur la productivité et sur les chaînes de valeur du secteur privé, et pour permettre aux groupes cibles défavorisés d'en tirer profit.
 - Les petits paysans et les autres personnes rurales pauvres subissent de manière disproportionnée les effets des changements climatiques. La conception d'interventions de qualité consacrées aux SFIR pour l'action climatique peut contribuer à renforcer la résilience de la production et des entreprises de ces groupes et favoriser l'adaptation et l'atténuation du risque climatique au moyen d'investissements en faveur d'actifs climato-compatibles, tels que l'irrigation au goutte-à-goutte, la conservation des sols, les filières à moindre intensité chimique (plus « naturelles »), l'agroécologie et les autres méthodes de production durable. Les interventions consacrées aux SFIR pour l'action climatique ne devraient pas se limiter à l'octroi de crédits, mais couvrir également les besoins en matière d'assurance et d'épargne.
 - Bien coordonnées, les interventions consacrées aux SFIR permettent d'accroître l'impact des interventions non financières et inversement. C'est souvent le cas lorsque l'on cible les personnes extrêmement pauvres dans le cadre de programmes d'affranchissement de la pauvreté et que l'on soutient les petits exploitants grâce à des interventions par filière.

L'intégration d'activités consacrées aux SFIR dans les programmes de développement des filières et des entreprises tend à se généraliser au sein du FIDA et, plus globalement, dans le secteur des services financiers en milieu rural; les SFIR pourraient donc contribuer à l'amélioration des résultats au profit des ménages, des entreprises et de l'environnement.

- Le rôle essentiel que jouent les réseaux et les partenariats dans le partage des connaissances et le développement des SFIR est manifeste, comme l'atteste la participation du FIDA à des partenariats tels que le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres et le CABFIN. De nouveaux types de partenaires œuvrant dans le secteur des financements mixtes, du climat et de la technologie financière apparaissent et il est possible de faire appel à eux pour promouvoir les SFIR au profit des groupes cibles du FIDA. Les partenariats sont efficaces lorsqu'ils reposent sur une vision partagée et une répartition claire des rôles et des responsabilités des différents partenaires, tout en mettant à profit leurs avantages comparatifs respectifs.
- Le FIDA s'est employé à développer les SFIR en faisant appel aux institutions financières traditionnelles, mais a obtenu des résultats mitigés. Cela s'explique notamment par une analyse insuffisante des besoins financiers des populations pauvres, des risques liés à l'octroi de prêts à ces populations en milieu rural, de l'optimisation des coûts et des possibilités d'investissement concurrentes. Une analyse plus précise du marché, centrée sur la demande et l'appétence pour le risque des populations rurales pauvres, permet d'illustrer le potentiel de croissance d'un marché qui pourrait susciter l'intérêt de partenaires commerciaux, comme les prestataires de services financiers et les entreprises rurales, par exemple. Sans leur participation, il demeure difficile de concevoir des mesures d'incitation à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande.
- Bien que la situation ait beaucoup évolué ces dix dernières années dans de nombreux pays, l'existence d'un environnement normatif, réglementaire et financier favorable aux SFIR ne suffit pas toujours à lever les obstacles à leur développement. Il a été démontré qu'en ciblant des obstacles réglementaires spécifiques, on pouvait contribuer efficacement au développement des SFIR, notamment lorsque les bonnes pratiques sont largement appliquées dans l'écosystème des services financements inclusifs et, plus globalement, des infrastructures réglementaires et financières.
- Les interventions du FIDA consacrées aux SFIR ont été particulièrement efficaces lorsqu'elles étaient gérées et supervisées par des personnes possédant une vaste expérience de la finance et du secteur privé. Selon le bilan du portefeuille des services financiers inclusifs et la synthèse d'évaluations sur les services financiers inclusifs en faveur des ruraux pauvres, le niveau des capacités et des connaissances internes dont dispose le FIDA en matière de mobilisation de ressources privées, que ce soit au niveau de l'institution ou des pays, s'est révélé un frein à la conception des SFIR et à l'efficacité de la supervision. Toutefois, d'après les conclusions du bilan, il a suffi d'un modeste investissement dans le renforcement des connaissances et des capacités en matière de SFIR pour influencer les réalisations obtenues au regard d'un certain nombre de recommandations qui avaient été formulées à l'égard de la Politique de 2009 en matière de finance rurale, notamment pour ce qui concerne le développement de l'épargne et la promotion de l'innovation.

IV. Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural

A. Finalité et objectif

10. La présente politique a vocation à créer des systèmes alimentaires inclusifs et durables où les populations rurales pauvres accèdent facilement à des produits et à des services financiers peu coûteux et utiles, afin d'assurer la sécurité alimentaire, la prospérité économique et la résilience de toutes et de tous, sans que personne ne soit laissé de côté. L'objectif de la politique est de contribuer à doubler l'impact du FIDA d'ici à 2030 en orientant les interventions du Fonds consacrées aux SFIR de sorte à renforcer chez les populations rurales pauvres: i) les capacités productives; ii) les avantages qu'elles retirent de leur intégration au marché; iii) la résilience des activités économiques face aux changements climatiques et aux autres chocs.
11. L'objectif et la démarche retenus dans la présente politique s'inscrivent à l'appui de l'objectif général du Cadre stratégique du FIDA (favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural) et de sa finalité, à savoir faire en sorte que les populations rurales se libèrent de la pauvreté et parviennent à assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens d'existence rémunérateurs, durables et résilients. La politique appuie la réalisation de l'objectif stratégique n° 1 (renforcer les capacités productives des populations rurales). Au titre de cet objectif, les SFIR sont considérés comme un facteur clé pour le développement des actifs des populations rurales pauvres et de leur capacité à participer à des modes durables de production et d'entrepreneuriat. La politique sert également l'objectif stratégique n° 2 (accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché) en captant des investissements au profit du système financier, des microentreprises et petites et moyennes entreprises, et des petits exploitants agricoles et non agricoles, notamment en acheminant des appuis complémentaires en direction du développement des filières et de la mobilisation de financements publics et privés. Enfin, compte tenu de la place centrale qu'elle accorde aux SFIR pour l'action climatique, la présente politique concourt à la réalisation de l'objectif stratégique n° 3 (renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales).
12. Si la finalité et l'objectif de la politique ne supposent aucun changement radical des pratiques et des activités du FIDA dans le domaine des SFIR, ils exigent que celui-ci mette davantage l'accent sur les actions suivantes:
 - **élargir la gamme des produits et services financiers accessibles, utiles, innovants et abordables**, en accordant une attention particulière aux organisations financières de proximité et aux programmes d'affranchissement de la pauvreté;
 - **intégrer plus efficacement les SFIR à la conception d'autres programmes**, en particulier ceux axés sur les filières;
 - **renforcer l'adaptabilité, la flexibilité et l'innovation dans le secteur des SFIR** grâce à l'utilisation élargie des fonds d'encouragement, d'innovation et de proximité, des investissements et des interventions non souveraines ciblées, et en privilégiant le développement des marchés à effet catalyseur, plutôt que le développement des secteurs;
 - **améliorer le recours aux subventions pour favoriser l'obtention de résultats durables à long terme** dans le cadre des activités consacrées aux SFIR et pour capter des capitaux de placement;
 - **améliorer les renseignements sur les marchés pour étayer la conception et l'exécution**, le but étant de garantir la mise en place de produits financiers accessibles, utiles et peu coûteux, accompagnés de

mesures d'incitation appropriées de nature à favoriser la participation du secteur privé et des pouvoirs publics;

- **renforcer la capacité du FIDA en matière de gestion de programme pour appuyer la réalisation des objectifs ayant trait aux SFIR**, grâce au partage de connaissances et d'informations et aux partenariats, entre autres.

B. Théorie du changement

13. Selon la théorie du changement de la présente politique, le développement de la portée des SFIR ainsi que de la gamme de produits et services associés permet de répondre aux besoins des populations rurales pauvres, ce qui se traduit par un renforcement de la résilience et une amélioration des moyens d'existence disponibles.

Figure 1

Théorie du changement

Impact	
Moyens d'existence et résilience des populations rurales pauvres renforcés grâce à des solutions et à des interventions axées sur les SFIR.	
Effets	
Utilisation accrue de produits et solutions utiles et abordables dans le secteur des SFIR par les populations rurales pauvres, les microentreprises et petites et moyennes entreprises rurales et les petits exploitants, à l'appui du renforcement de la résilience aux changements climatiques et aux autres chocs.	Investissement accru des populations rurales pauvres, des microentreprises et petites et moyennes entreprises rurales et des petits exploitants dans leurs propres ménages et dans des débouchés agricoles et autres, ce qui permet une augmentation des revenus et des avantages tirés des marchés.
Produits clés	
Les populations rurales pauvres, les microentreprises et petites et moyennes entreprises rurales et les petits exploitants sont mieux informés, dotés de capacités renforcées et mieux protégés s'agissant de l'utilisation des produits et services financiers inclusifs en milieu rural.	
Une gamme élargie de SFIR, comprenant des produits et services accessibles, abordables et utiles, est offerte aux populations rurales pauvres, aux microentreprises et petites et moyennes entreprises rurales et aux petits exploitants par les prestataires de services financiers traditionnels et non traditionnels.	
L'environnement politique et institutionnel entourant l'offre de produits et services financiers inclusifs en milieu rural est plus porteur, renforcé et mieux coordonné.	
Domaines d'action et contributions	
Promouvoir des interventions consacrées aux SFIR différenciées qui tiennent compte des freins du côté de la demande et reflètent la diversité des populations bénéficiaires et de leurs besoins.	
Mettre en œuvre des interventions favorisant le développement des marchés et qui sont axées sur l'impact, faisant appel à la fois aux instruments financiers à effet catalyseur et au renforcement des capacités non financières, au profit des prestataires de services financiers traditionnels et innovants.	
Stimuler et renforcer les environnements propices aux SFIR.	
Défis en matière de développement	
Les populations rurales pauvres, les microentreprises et petites et moyennes entreprises rurales et les petits exploitants ne sont pas en mesure de mettre à profit les occasions qui se présentent dans les systèmes alimentaires pour améliorer les moyens d'existence et renforcer leur résilience, faute de produits et services financiers inclusifs abordables et utiles en milieu rural.	

C. Principes directeurs

14. La présente politique s'appuie sur trois grands principes pour orienter l'action du FIDA dans le domaine des SFIR. Ces principes portent sur les principales difficultés et possibilités d'action liées à l'élargissement du groupe ciblé par le FIDA dans le domaine des SFIR, tout en promouvant une approche plus ciblée de la conception des programmes axés sur les SFIR et en mettant l'accent sur les mesures de développement des marchés à effet catalyseur, plutôt que sur le développement des secteurs.

C.1. Principe directeur n° 1: des SFIR centrés sur l'humain

15. Le FIDA s'attachera à promouvoir des SFIR qui contribuent à améliorer les moyens d'existence et à renforcer la résilience de son groupe cible dans ce domaine. L'adoption d'une approche différenciée des SFIR permettra de refléter la diversité des populations bénéficiaires, des contextes nationaux et des obstacles, la demande singulière à l'égard de produits et services financiers et de services d'appui non financiers au sein du groupe cible, ainsi que la protection des droits et des données.
16. **Reconnaître la diversité du groupe ciblé par le FIDA dans le domaine des SFIR.** Dans ses efforts de promotion des SFIR, le FIDA prendra en compte: la diversité des ménages et des entreprises en milieu rural; l'évolution de leurs besoins financiers; les obstacles socioéconomiques propres aux groupes vulnérables, dont les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées. L'action du FIDA dans le secteur des SFIR tiendra compte des besoins diversifiés des bénéficiaires, qu'ils soient présents dans des filières bien organisées et de grande envergure ou dans des filières moins organisées et plus petites. Le Fonds reconnaît également que les activités économiques en milieu rural sont très diverses, incluant l'agriculture, le travail non agricole, l'élevage, la pêche et d'autres activités. Afin de mettre en œuvre la présente politique, le FIDA devra redoubler d'efforts pour: i) décrire et comprendre les besoins des groupes bénéficiaires cibles des SFIR; ii) élaborer des stratégies de ciblage où la priorité est donnée à l'amélioration des moyens d'existence et au renforcement de la résilience; iii) collaborer activement avec les prestataires de services financiers et d'autres parties prenantes, dont les pouvoirs publics, afin de comprendre les obstacles qu'ils rencontrent et de les aider à concevoir des interventions et des mesures d'incitation favorables au groupe cible du FIDA dans le domaine des SFIR.
17. **Appuyer une gamme diversifiée de produits et services financiers dont les populations rurales pauvres ont besoin.** Le FIDA promouvra une large gamme de services financiers offerts par différents prestataires, en veillant à mettre à profit son expérience aux côtés des organisations financières de proximité. L'accès à une épargne sécurisée, liquide, accessible et porteuse d'intérêts sur des comptes structurés et non structurés restera une priorité pour le groupe ciblé par le FIDA dans le domaine des SFIR. D'autres services permettent en outre de répondre aux besoins des ménages: envois de fonds; services de paiement et prêts; investissements dans les entreprises agricoles et non agricoles (par exemple, crédits permettant de financer le besoin en fonds de roulement et l'achat de biens, contribution en capital); services d'atténuation des risques (par exemple, garanties, mécanismes de partage des risques, assurance et plans d'épargne). Par ailleurs, dans le secteur des SFIR, le FIDA promouvra les interventions qui appuient les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, comme les plans d'épargne, les assurances, les plans d'épargne et d'investissement destinés à financer les envois de fonds, et les programmes d'investissement en faveur de la résilience climatique.
18. **Assurer l'accès à un ensemble varié de services d'appui pour lever les obstacles du côté de la demande.** Pour permettre aux populations rurales pauvres d'accéder aux services financiers et de les utiliser de manière productive, il est souvent nécessaire de faire appel à des services non financiers complémentaires. Cet appui peut être directement lié aux services financiers: il concernera par exemple le développement des compétences financières et l'élaboration de plans d'activité pour les demandes de crédit. L'appui peut aussi être indirect, avec par exemple le renforcement de la participation aux filières, de l'accès au marché et des capacités de production ou de gestion d'entreprise. S'il est bien coordonné, ce soutien indirect peut améliorer l'accès des bénéficiaires aux SFIR.
19. Le FIDA tâchera d'établir des liens entre l'offre de services financiers et l'appui non financier afin de produire un impact à plus grande échelle, en particulier au profit des personnes à très faibles revenus et des autres populations vulnérables – pour

ces dernières, les services financiers peuvent être couplés à des transferts d'actifs, à des régimes de protection sociale et à d'autres programmes d'affranchissement de la pauvreté. Étant donné que la plupart des stratégies financières d'adaptation aux changements climatiques sont assez nouvelles, il est possible que des interventions non financières, telles que la fourniture de semences résistantes à la sécheresse, la conservation des sols et de l'eau et l'offre d'une assistance technique, soient nécessaires pour renforcer la capacité des populations rurales pauvres et des microentreprises et petites et moyennes entreprises à utiliser les SFIR pour l'action climatique. Le FIDA aura recours aux subventions liées aux actifs, aux dons de contrepartie, à l'assistance technique pour la production et l'accès au marché, au développement des filières, au développement des infrastructures publiques et privées et à d'autres interventions afin d'établir durablement des marchés de SFIR pour l'action climatique dans les États membres en développement.

20. **Favoriser l'avancement des populations rurales pauvres, et protéger leurs intérêts et leurs droits financiers.** Mettre en place une approche des SFIR centrée sur l'humain suppose la participation des populations rurales pauvres, des petits exploitants, des organisations paysannes et des autres parties prenantes à la conception et à l'exécution des interventions consacrées aux SFIR, ce qui permet de garantir que les interventions sont équitables, transparentes et déterminées par les besoins. Il est essentiel de prendre en compte les besoins uniques des femmes, des jeunes et des autres groupes défavorisés dans la conception, l'exécution et le suivi des interventions consacrées aux SFIR, y compris pour ce qui concerne la conception des produits et services, afin d'assurer la durabilité et l'impact. La protection des droits des populations rurales pauvres passe aussi par: la promotion de l'information des consommateurs; l'application de bonnes pratiques dans l'offre de services financiers; la transparence; l'adoption de protocoles nationaux et internationaux de protection des consommateurs et des données.

C.2. Principe directeur n° 2: des instruments axés sur l'impact et à effet catalyseur pour le développement des marchés

21. Le FIDA promouvra les produits, les services et les canaux de distribution en s'appuyant sur son avantage comparatif et ses modèles opérationnels, ainsi que sur les innovations dans le secteur, en particulier les solutions technologiques et le financement mixte.
22. **Des instruments axés sur l'impact.** Concernant les interventions consacrées aux SFIR, le Fonds accordera une attention prioritaire à celles qui, selon les données disponibles, sont susceptibles de générer un impact et des résultats positifs au profit des populations rurales pauvres. Ainsi, il privilégiera les modèles opérationnels et les solutions de SFIR éprouvés – notamment ceux qui mettent à profit son avantage comparatif pour appuyer les organisations financières de proximité – afin d'améliorer l'efficacité de ces organisations et leur intégration au secteur financier formel (en établissant des passerelles avec les canaux des nouveaux marchés numériques). Le FIDA tirera également parti de son expérience au regard des filières pour développer les SFIR à travers un éventail élargi de moyens de financement des filières.
23. Mettant l'accent sur l'impact, le FIDA appuiera le développement des SFIR grâce à des innovations qui: i) améliorent le rapport coût-efficacité des prestataires de services financiers et leur capacité à répondre aux besoins du groupe cible du FIDA dans le secteur des SFIR; ii) permettent l'arrivée de nouveaux acteurs et modèles opérationnels, ce qui améliore l'accès aux services, leur accessibilité économique et leur impact au profit des populations rurales pauvres. Les approches dont le potentiel effet catalyseur a été démontré seront appliquées en priorité, comme les fonds d'encouragement et d'innovation et le financement mixte.

24. **Instruments de développement des marchés à effet catalyseur.** Le FIDA appuiera un ensemble de mesures d'incitation à destination des parties prenantes, axées sur la performance et l'appropriation conjointe des interventions, en mettant l'accent sur les interventions à effet catalyseur pour lesquelles il apporte clairement une valeur ajoutée et respecte le principe d'additionnalité. Cet appui se fondera sur des renseignements solides sur les marchés – des données seront recueillies et analysées pour recenser les possibilités viables et durables sur les marchés. Un éventail de mesures d'incitation non financières destinées aux prestataires de services financiers et aux autres parties prenantes seront mises à l'étude dans les domaines suivants: prospection des marchés; mise au point de produits et services; assistance technique en matière de gestion et de gouvernance; appui aux systèmes de conformité et de rapport. L'appui apporté par le FIDA sera corrélé à l'élargissement de l'accès aux SFIR et à leur utilisation accrue parmi le groupe cible.
25. Le FIDA proposera également des instruments à effet catalyseur, permettant de remédier aux difficultés propres aux marchés, aux bénéficiaires et aux secteurs. Par exemple, il pourra au besoin combler temporairement le déficit d'apports de capitaux des bailleurs et investisseurs du secteur des SFIR pour stimuler l'offre de produits et services en faveur de son groupe cible (à condition qu'un plan de pérennisation à long terme soit en place). Des lignes de crédit seront également envisagées si les liquidités institutionnelles se révèlent être un frein, tandis que les garanties et les autres instruments d'atténuation et de réduction des risques seront employés en cas d'absence ou d'insuffisance des mécanismes de réduction du risque (renseignements améliorés sur les marchés ou dispositifs techniques, par exemple).
26. L'action du FIDA dans le secteur des SFIR encouragera les démarches publiques et privées de développement et de renforcement des marchés des SFIR pour l'action climatique, qui visent à améliorer la résilience des populations rurales pauvres. À cette fin, le FIDA appuiera un éventail de services financiers: i) crédit visant l'achat de biens destinés à l'adaptation aux changements climatiques (supposant une transition vers des pratiques agroécologiques ou vers d'autres méthodes de production durable); ii) assurance indicielle et autres types d'assurance et d'instruments de réduction et d'atténuation des risques; iii) appui non financier, tel qu'une assistance technique et un appui au développement des marchés et des produits.
27. Le Fonds travaillera avec divers bailleurs et investisseurs du secteur des SFIR pour: mutualiser les financements mixtes à l'appui des SFIR pour l'action climatique; améliorer les connaissances dans ce domaine; contribuer aux processus nationaux et mondiaux d'élaboration des politiques¹². Les activités consacrées aux SFIR pourraient créer des possibilités d'investissement du secteur privé au profit de la production et des entreprises rurales, au moyen de programmes souverains soutenus par les prestataires de services financiers et d'initiatives de développement des filières. Les programmes souverains de finance inclusive en milieu rural viendront compléter les investissements non souverains du FIDA dans le secteur privé (et, dans certains cas, en abaisseront les risques), car ils amélioreront la participation des populations rurales pauvres aux marchés et aux filières dans lesquels opèrent les destinataires des investissements¹³.

¹² Compte tenu des inquiétudes suscitées par la concessionnalité dans les opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé, le Fonds appliquera les Principes améliorés du financement mixte concessionnel en faveur d'opérations d'institutions de financement du développement dans le secteur privé, lorsqu'il examinera les possibilités d'investissement dans le secteur privé comprenant des financements mixtes.

¹³ En supposant qu'il y a des chevauchements entre les participations aux marchés.

C.3. Principe directeur n° 3: un environnement favorable pour promouvoir le changement à grande échelle

28. Le FIDA reconnaît qu'il est indispensable de disposer d'un environnement solide et favorable pour développer les SFIR. Lorsque cela s'inscrit en cohérence avec les objectifs des interventions axées sur les SFIR et avec la maturité du marché, le FIDA appuiera le renforcement des environnements propices aux SFIR, notamment par des politiques de développement des marchés et par des activités portant sur les infrastructures des marchés financiers. En tirant le meilleur parti de ses ressources limitées, le FIDA donnera la priorité aux environnements porteurs qui sont visés par les effets d'interventions ciblées axées sur les SFIR et, pour ce faire, utilisera entre autres des dispositifs d'expérimentation réglementaire (« bacs à sable ») et renforcera la capacité de suivi et de supervision. Conscient du potentiel des innovations numériques, le Fonds s'attachera aussi à promouvoir les bonnes pratiques d'appui aux biens publics numériques, notamment l'adoption des Principes pour le développement numérique¹⁴. Des mesures d'incitation visant l'assistance technique et le renforcement des capacités seront également adoptées pour les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes afin d'accompagner le développement des SFIR.
29. Une infrastructure financière solide est indispensable au développement des SFIR. Le FIDA appuiera la mise en œuvre d'initiatives de développement des infrastructures des secteurs public et privé qui renvoient aux objectifs fixés pour les SFIR au niveau des pays, et s'emploiera à promouvoir la durabilité auprès de toutes les parties prenantes. L'appui du FIDA aux infrastructures financières s'étendra aux organisations faitières (financières et non financières), aux réseaux de connaissances nationaux, régionaux et internationaux et aux développeurs de systèmes d'interopérabilité.

D. Mise en œuvre de la politique

30. **Procédures de mise en œuvre.** La présente politique annule et remplace la Politique de 2009 en matière de finance rurale et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022 aux programmes dont la phase de conception débutera au cours de cette même année. Dans la mesure où le FIDA est favorable à une approche rationalisée et catalytique des activités relatives aux SFIR, il s'appuiera sur les capacités, systèmes, stratégies, politiques, directives opérationnelles et outils d'aide à la décision internes déjà en place. Un plan d'action sera établi par la direction afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique; il mettra en lumière les mesures supplémentaires prévues et les ressources requises, notamment pour ce qui concerne la production et le partage des connaissances, les partenariats et le renforcement des capacités. Le plan d'action fournira des orientations sur l'atténuation des risques spécifiques qui sont associés aux approches et instruments relatifs aux SFIR évoqués dans la politique. En outre, le plan d'action favorisera la production de connaissances pragmatiques et le renforcement des capacités pour garantir l'adoption de la politique à tous les niveaux du FIDA.
31. **Partenariats.** Le FIDA nouera des partenariats ciblés et s'appuiera sur ceux-ci pour accompagner la mise en œuvre de la présente politique. Les compétences spécialisées, les ressources et l'innovation disponibles en interne grâce au Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds, à la Plateforme pour la gestion des risques agricoles, au Mécanisme de gestion des risques météorologiques et au Réseau de financement et d'investissement en faveur des PME agricoles et de l'agriculture paysanne seront exploitées pour prolonger les travaux, les réseaux et les partenariats existants et exécuter un programme de travail cohérent. Le FIDA continuera de s'appuyer sur les partenariats en place, tels que ceux noués avec le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres et le CABFIN, et tâchera de renforcer

¹⁴ La [Digital Public Goods Alliance](#) émet des orientations sur le rôle joué par les bailleurs de fonds pour le développement dans la création de biens publics numériques. Les neuf [Principes pour le développement numérique](#) guident l'intégration des meilleures pratiques dans les programmes technohabilités.

sa présence dans le secteur du financement mixte, des SFIR pour l'action climatique, des technologies financières et auprès des organisations connexes participant au financement de l'agriculture. Les organismes des Nations Unies – notamment ceux ayant leur siège à Rome – continueront d'offrir d'importants espaces de collaboration et de partage des connaissances et d'expériences, tandis que le Fonds explorera les possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire.

32. **Déploiement de la politique et communication.** La direction diffusera la Politique 2021 pour des services financiers inclusifs en milieu rural aux parties prenantes internes et externes au moyen de plusieurs canaux. En outre, elle informera les parties prenantes de la politique et des incidences qui en découlent dans le cadre des initiatives de formation opérationnelle du FIDA, dont l'Académie des opérations.
33. **Rapport et suivi-évaluation de la politique.** La direction rendra compte des résultats enregistrés au titre de la Politique 2021 à l'aide des indicateurs de base, des systèmes et des outils du FIDA, conformément au Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement du Fonds (voir l'annexe II). Les processus internes existants d'examen, d'amélioration de la qualité et d'assurance de la qualité seront utilisés pour déterminer si la programmation des opérations consacrées aux SFIR est conforme à la politique. La direction procédera également à un examen indépendant à mi-parcours pour évaluer l'influence de la politique sur les opérations, les connaissances et les travaux d'élaboration des politiques liés aux SFIR, au regard des indicateurs de base relatifs à l'impact de la politique du FIDA au niveau national. Une évaluation indépendante complète sera effectuée dix ans après l'approbation de la politique.
34. **Ressources humaines et financières.** Le FIDA dispose d'une équipe décentralisée spécialisée dans les SFIR, qui s'occupe des activités d'investissement et hors investissements, et qui entretient les partenariats. Elle est aussi dotée d'une unité spéciale chargée des activités relatives aux opérations non souveraines liées aux SFIR dans le secteur privé. Des budgets annuels sont actuellement réservés pour la conception et l'exécution d'interventions consacrées aux SFIR (activités d'investissement et hors investissements), qui mobilisent l'expertise des équipes internes et des compétences externes. Les moyens financiers et humains supplémentaires qu'il faudra mettre en œuvre pour exécuter la politique devraient être peu importants. Les éventuels besoins supplémentaires en compétences et investissements seront précisés dans le plan d'action que la direction établira, et seront couverts dans le cadre des processus budgétaires et institutionnels ordinaires.
35. **Dérogations à la politique.** Tout écart important par rapport à la présente politique qui serait sollicité à titre exceptionnel fera l'objet d'une évaluation au cas par cas et devra être approuvé par le Président.

Glossaire actualisé des services financiers inclusifs en milieu rural

1. Bien que les définitions génériques proposées pour de nombreux concepts dans la Politique de 2009 en matière de finance rurale demeurent valides, il convient d'en actualiser certaines à la lumière des connaissances et approches nouvelles développées dans le secteur. Depuis 2009, de nouveaux domaines importants sont apparus dans le secteur des services financiers inclusifs en milieu rural, tels que le financement mixte et les SFIR pour l'action climatique, et il convient de les définir avec précision.
2. Les « **services financiers inclusifs** » (aussi appelés « finance inclusive ») permettent aux particuliers et aux entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables, sans aucune distinction fondée sur l'endroit (zone urbaine ou rurale, niveau de revenu du pays ou degré de fragilité); le sexe; l'âge; le niveau de revenu; et d'autres caractéristiques socioéconomiques¹⁵. Les services financiers inclusifs répondent aux besoins d'un ensemble divers de personnes et d'entreprises, et incluent le crédit, les paiements, l'épargne, la gestion des risques et l'assurance.
3. Les **services financiers inclusifs en milieu rural** constituent un sous-ensemble du secteur des services financiers inclusifs, qui cible spécifiquement les populations, les organisations et les entreprises rurales engagées dans des activités agricoles (agriculture, pêche et élevage) et non agricoles. Les bénéficiaires des services financiers inclusifs en milieu rural travaillent généralement au sein des systèmes alimentaires en tant qu'entrepreneurs, propriétaires d'entreprises, employeurs, salariés ou travailleurs indépendants.
4. Le **groupe cible du FIDA dans le secteur des SFIR** comprend les personnes et les ménages pauvres résidant en zones rurales, les petits exploitants et les petits entrepreneurs ruraux, leurs organisations et leurs entreprises. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, différents outils et systèmes seront utilisés pour garantir le ciblage des groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et d'autres groupes défavorisés¹⁶.
5. Les **SFIR pour l'action climatique** visent à appuyer les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Sous-ensemble du financement de l'action climatique, les SFIR pour l'action climatique font référence aux financements accordés aux acteurs des systèmes alimentaires pour optimiser l'utilisation rationnelle des ressources, la durabilité environnementale, les approches climato-compatibles, et la qualité et la sécurité des systèmes alimentaires. Ils ont aussi vocation à renforcer la résilience du groupe ciblé par le FIDA dans le domaine des SFIR et celle des écosystèmes associés face aux effets des changements climatiques. On peut inclure dans les SFIR pour l'action climatique les plans d'épargne, les programmes d'épargne et d'investissement destinés à financer les envois de fonds, les crédits encourageant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'assurance indicielle et les autres formes d'assurance. Les SFIR pour l'action climatique visent souvent à produire des changements systémiques plus larges, en s'orientant, entre autres, vers le développement des filières résilientes face aux changements climatiques et sensibles au climat, la conservation territorialisée des sols et de l'eau, et les approches agroécologiques et autres formes de production durable.

¹⁵ FIDA. « [Directives opérationnelles révisées relatives au ciblage](#) », 2019.

¹⁶ *Ibid.*

6. **Prestataires et facilitateurs de services financiers.** Le FIDA collaborera avec une vaste gamme d'acteurs, lui fournissant un ensemble varié de services financiers et non financiers pour promouvoir l'accès de son groupe cible aux SFIR. Il s'agit notamment des acteurs suivants:
- Les **organisations financières de proximité** sont généralement gérées par des membres sociétaires. Cette désignation peut s'appliquer aux coopératives financières, aux associations villageoises d'épargne et de crédit, aux associations rotatives d'épargne et de crédit, aux groupes d'épargne et à d'autres réseaux financiers. Il peut s'agir d'entités réglementées ou non réglementées.
 - Les **prestataires de services financiers traditionnels** sont le plus souvent des entités réglementées, détenues par des entités publiques ou privées, qui travaillent dans l'intermédiation financière. On peut trouver dans cette catégorie des banques commerciales, des banques de développement, des institutions de microfinance et des sociétés financières non bancaires, telles que les sociétés de crédit-bail et d'affacturage, les sociétés d'assurance, les fonds d'investissement, les sociétés de prêt sur salaire et les prestataires de services de paiement ou d'envoi de fonds.
 - Les **sociétés de technologie financière** sont des entités qui utilisent les technologies numériques pour fournir des services financiers et non financiers aux prestataires de services financiers au sein du groupe ciblé par le FIDA dans le domaine des SFIR. Elles peuvent fournir les services suivants: paiements, prêts, virements, éducation financière, vulgarisation numérique, gestion des données sur les risques de crédit et création de produits pour les clients. Les sociétés de technologie financière peuvent être des entités privées, publiques ou non gouvernementales. Les opérateurs de réseaux mobiles fournissent généralement aux sociétés de technologie financière des plateformes numériques et plusieurs d'entre eux fournissent eux-mêmes des services financiers¹⁷.
 - Les **entreprises et sociétés** peuvent fournir des SFIR de manière directe aux populations rurales pauvres en proposant des crédits pour l'achat d'intrants, ou de manière indirecte en facilitant l'accès des prestataires de services financiers à leurs réseaux de producteurs (par exemple, services de paiement et de recouvrement des crédits ou collecte de données sur les producteurs). Parmi ces entreprises, on trouve des acheteurs, des fournisseurs d'intrants et d'autres entreprises agricoles présentes dans les filières et les systèmes alimentaires. Ces entreprises peuvent être petites, moyennes ou grandes. Les financements destinés aux filières sont souvent fournis par ces entreprises.
7. **Bailleurs de fonds et investisseurs impliqués dans les SFIR.** Bien que, dans le secteur des SFIR, la majorité du crédit soit financée par l'épargne mobilisée et recueillie pour intermédiation par les institutions financières formelles, on a besoin d'un éventail de bailleurs et d'investisseurs qui apporteront des fonds sous forme de dons, de capital-risque, d'investissements en fonds propres/quasi-fonds propres, par l'emprunt et l'octroi de garanties, pour soutenir les prestataires de services financiers et les autres facilitateurs présents dans le secteur des SFIR. Dans la catégorie des bailleurs de fonds et investisseurs, on trouve notamment des institutions publiques, des institutions financières internationales, des organismes des Nations Unies, des institutions de développement, des particuliers et investisseurs institutionnels qui opèrent sur les marchés de capitaux, des acteurs privés réalisant des investissements commerciaux et à impact, la diaspora qui

¹⁷ Voir Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, [Fintech and the Future of Banking](#).

effectue des envois de fonds, des plateformes de financement participatif et des organisations philanthropiques.

8. Le **financement mixte** désigne l'utilisation stratégique du financement à l'appui du développement afin de mobiliser des financements additionnels au profit du développement durable¹⁸. Les financements mixtes peuvent provenir d'investisseurs privés, mais aussi d'autres types d'investisseurs, tels que les banques publiques de développement. Ils s'appuient sur des instruments et des véhicules financiers structurés, pour lesquels l'investisseur a des attentes de rentabilité inférieures à celle du marché et une tolérance accrue au risque, afin de favoriser les investissements à impact social et environnemental qui, sans cela, susciteraient peut-être difficilement l'intérêt des bailleurs. Le financement mixte peut s'appliquer dans la plupart des économies et est de plus en plus utilisé pour appuyer les SFIR dans les États en développement membres du FIDA.
9. On entend par **environnement favorable aux SFIR** l'ensemble des politiques et des fonctions de réglementation et de supervision qui encadrent et appuient la fourniture de SFIR. Cet environnement englobe aussi l'infrastructure financière qui fournit des services d'information, accroît la portée des services et renforce les capacités et la coordination dans le secteur financier. Dans un environnement propice, plusieurs acteurs jouent un rôle important: organismes de régulation, comme les banques centrales; organisations faîtières des secteurs financiers et non financiers; bureaux de crédit; systèmes de paiement.

¹⁸ Organisation de coopération et de développement économiques. <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/>, (disponible en anglais seulement).

Cadre indicatif de gestion des résultats

Indicateurs de base du FIDA pour les services financiers en milieu rural¹⁹

Indicateurs de base – produits

- 1.1.5 Nombre de personnes en milieu rural qui ont accès à des services financiers (ventilé par type de services financiers: crédit, épargne, envoi de fonds et assurance).
- 1.1.6 Nombre de prestataires de services financiers bénéficiant d'un appui pour exécuter des stratégies de sensibilisation ou fournir des produits et services financiers dans les zones rurales.
- 1.1.7 Nombre de personnes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation des produits et services financiers.

Indicateurs de base – effets

- 1.2.5 Nombre de ménages déclarant utiliser les services financiers en milieu rural.
- 1.2.6 Nombre de prestataires de services financiers partenaires dont le portefeuille à risque est inférieur à 5% pendant au moins 30 jours.
- 1.2.7 Nombre de prestataires de services financiers partenaires ayant une autonomie opérationnelle supérieure à 100%.

¹⁹ Voir les indicateurs de base du Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement du FIDA.